

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Privas, le 22 décembre 2021

Signature d'une convention sur la contribution de la société Ciments Calcia à la revitalisation du bassin d'emplois de Cruas et ses environs

Il y a un peu plus d'un an, le groupe Ciments Calcia annonçait la fermeture d'ici juin 2022 de sa carrière de Cruas, en activité depuis 1965. La fermeture doit entraîner la suppression de 66 postes (11 employés ont d'ores et déjà été reclassés).

Face à cette situation, le préfet de l'Ardèche, Thierry DEVIMEUX, a proposé le 29 novembre 2021, en complément des mesures d'accompagnement prévues dans le plan de sauvegarde de l'emploi pour le personnel de l'entreprise, **une convention de revitalisation du bassin d'emploi qui concerne les communautés de communes Ardèche Rhône Coiron, Privas Centre Ardèche et les communes de Livron-sur-Drôme et Loriol-sur-Drôme**. Le document a été signé par l'entreprise Ciments Calcia.

Le dispositif mis en place par cette convention est un appel à projet qui a pour objectif de soutenir dans ce territoire, la création et le maintien de l'emploi, le développement et le maintien d'activité ainsi que des actions locales innovantes et structurantes pour l'emploi.

Cet appel à projet, co-rédigé par l'entreprise et la préfecture, pourra soutenir les thématiques suivantes :

- La création nette d'emplois par des TPE/PME notamment pour les bénéficiaires des quartiers prioritaires de la politique de la ville ;
- La création et la reprise d'entreprise, respectant les principes de la transition écologique ;
- Le soutien d'actions structurantes et créatrices d'emplois menées par des organisations professionnelles sur des filières stratégiques locales (filiale forêt/bois, énergie renouvelable, etc.).

Cette convention prévoit ainsi, un engagement financier du cimentier d'un montant minimum de 227 800 euros ou d'un **montant maximum de 307 576 euros**.

L'animation de la convention est confiée à la Chambre de Commerce et d'Industrie de l'Ardèche dont le rôle sera précisé lors du prochain comité de pilotage. Les élus locaux seront également associés au comité dont le rôle sera le suivi stratégique, l'évaluation de la convention et veiller à la bonne exécution des mesures du document.

Un comité d'engagement composés de services préfectoraux, des représentants de l'entreprise, de la CCI et d'experts, est également créé. Il sera chargé d'assurer un suivi opérationnel de l'avancement du programme de revitalisation.



@Prefet07

**Cabinet du préfet
Bureau de la représentation de l'État et de
la communication interministérielle**

Tél : 04 75 66 50 07/14/16
Mél : pref-communication@ardeche.gouv.fr
www.ardeche.gouv.fr

Rue Pierre Filliat – BP 721
07007 Privas CEDEX

